



NOS CONSEILS POUR REMPLIR FACILEMENT votre questionnaire

**Enquête SLS « Supplément de Loyer de Solidarité »
A RENVoyer AVANT LE 31 Décembre 2018.**

→ Pourquoi cette enquête ?

Chaque année, *la loi du 04 Mars 1996* impose aux bailleurs sociaux de réaliser une enquête dite "ressources" auprès de leurs locataires sur leur **situation familiale**, leurs **ressources** et leurs **activités professionnelles**.

Or, au cours du bail, les revenus des locataires peuvent évoluer et dépasser ces plafonds. Le SLS est ainsi appliqué dans le cas où vos ressources dépassent de plus de 20% les plafonds de ressources. Un supplément de loyer s'ajoute alors, chaque mois, au loyer principal et aux charges locatives.

→ Quelles conséquences en cas de non-réponse ?

Les locataires ont l'obligation de répondre au questionnaire dans un délai d'un mois.

A défaut, de non réponse, la loi prévoit une pénalité de 7.62 € de frais applicable dès le 1^{er} janvier 2019, majorée de 7.62 € par mois entier de retard, ainsi qu'un Supplément de Loyer de Solidarité aux taux maximum, (pouvant atteindre + de 1 000 € par mois en plus de votre loyer).



Informations générales

La situation à faire figurer est celle au 1^{er} Janvier 2019, si vous quittez le logement après cette date : **votre réponse à l'enquête reste obligatoire.**

Les informations pré-remplies sont issues des éléments que vous nous avez communiqués précédemment. Si votre situation a changé depuis, utilisez les zones prévues à cet effet.

*Votre questionnaire est déjà pré-rempli. Lisez-le attentivement.
S'il est incomplet ou erroné, merci de le compléter ou le corriger.*

Les cadres A, B et C, sont pré-remplis. Si les renseignements sont inexacts ou incomplets, complétez les cadres correspondants.

- Cadre A** ➡ Concerne le locataire.
- Cadre B** ➡ Concerne le conjoint, concubin ou colocataire.
- Cadre C** ➡ Concerne les autres personnes occupant le logement.

Renseigner les cadres D, E et F, au verso du questionnaire.

- Cadre D** ➡ Situation professionnelle de chaque occupant.
- Cadre E** ➡ Ressources mensuelles actuelles du foyer.
- Cadre F** ➡ Présence d'une personne titulaire d'une carte d'invalidité dans le foyer.



Documents à joindre :

DANS TOUS LES CAS : Copies intégrales DE VOTRE AVIS D'IMPOSITION OU NON-IMPOSITION 2017 DELIVRE EN 2018 PAR LE CENTRE DES IMPOTS du ou des signataires du bail, et pour toute personne majeure vivant au foyer. **Ne pas envoyer les originaux.** Si vous avez égaré votre avis d'imposition ou de non-imposition, vous pouvez le télécharger sur : www.impots.gouv.fr

- Vous déclarez un concubin ou un colocataire** ? La copie recto-verso de sa pièce d'identité.
- Vous vous êtes marié(e)s** ? La copie de l'extrait de l'acte de mariage ou du livret de famille ainsi que l'avis d'impôt 2018 sur les revenus 2017 des deux époux.
- Vous vous êtes pacsé(e)s** ? La copie de la fiche d'enregistrement de la déclaration de PACS. Le cas échéant, courrier signé par les 2 partenaires précisant si vous souhaitez accorder la co-titularité du bail.
- Vous étiez en concubinage, co-titulaires du bail, et vous vous êtes séparé(e)s** ? Le courrier donnant congé signé par les deux ex-partenaires, précisant le nom de la personne qui a quitté le logement et sa nouvelle adresse. Si vous étiez pacsé(e)s, la copie du courrier du greffe ou du notaire attestant la dissolution du PACS.
- Vous êtes divorcé(e)s** ? La copie de la transcription du jugement de divorce sur l'acte de mariage ainsi que la copie des 1^{ère} et dernière pages du jugement de divorce, ainsi que celle précisant lequel des ex-conjoints conserve le logement. **Si le divorce n'a pas été prononcé**, courrier recommandé de la personne quittant le logement en indiquant sa nouvelle adresse.
- En cas de décès** : un des co-titulaires du bail est décédé, transmettre la copie du certificat de décès (si vous ne l'avez pas déjà transmis) ainsi que la copie de l'avis d'impôt 2018 sur les revenus 2017 avant et après événement.
- En cas d'invalidité** : joindre la copie de la carte.

*Insérez tous les documents dans l'enveloppe retour T (pré-imprimée) prévue à cet effet et postez-la sans l'affranchir avant le 31/12/2018.
Veuillez ne pas joindre à votre envoi d'autres documents ne relevant pas de l'enquête*



Simplifiez-vous la vie et réalisez votre enquête en ligne en quelques clics !



Vous avez reçu cette enquête sur papier mais vous avez également la possibilité d'y répondre en ligne. Pour cela, rendez-vous dans votre espace locataire, un bandeau dédié à l'enquête y est présent pour une durée d'un mois.

Pour réaliser l'enquête, vous devez :

- + Vous connecter à votre [ESPACE LOCATAIRE](#)
- + Cliquer sur le bouton "Je réalise mon enquête" présent sur l'en-tête de votre espace
- + Compléter les informations demandées
- + Télécharger votre avis d'impôt 2018 (calculé sur les revenus 2017)
- + Par ailleurs, si votre situation a changé (mariage, chômage, enfant...), vous devez obligatoirement nous fournir un justificatif.

